

## **Déclaration de Genève sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets**

1. Nous, Ministres et autres Chefs de délégation des pays Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, nous sommes réunis à Genève (Suisse) les 9 et 10 mai 2013, à l'occasion des réunions ordinaires et extraordinaires des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

2. Nous nous félicitons du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), intitulée « L'avenir que nous voulons », en particulier des paragraphes spécialement consacrés aux produits chimiques et aux déchets. Nous nous rappelons les Principes de Rio réaffirmés lors de la Conférence Rio+20. Nous reconfirmons notre engagement à réaliser, d'ici à 2015, les objectifs du Millénaire pour le développement et à parvenir, d'ici à 2020, à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux. Nous comptons en outre participer au suivi des processus engagés à Rio+20 pour veiller à ce que les aspects du développement durable ayant trait aux produits chimiques et aux déchets soient dûment pris en considération et reflétés dans les résultats de ces processus.

3. Nous nous engageons à promouvoir la mise en œuvre pleine et entière des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en tant que contribution au développement durable et à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Nous soulignons que tous les pays ont tout à gagner d'une gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que d'une gestion rationnelle des déchets dangereux. Nous nous félicitons de l'opportunité offerte par les réunions ordinaires et extraordinaires des Conférences des Parties aux trois conventions en 2013 de donner une vision d'ensemble des progrès accomplis par ces conventions et de l'amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe des produits chimiques et des déchets.

4. Nous rappelons que l'objectif d'une amélioration de la coopération et de la coordination entre les trois conventions est de contribuer à la réalisation de l'objectif fondamental qu'elles ont en commun, à savoir protéger la santé humaine et l'environnement. À cet égard, nous nous félicitons des travaux entrepris en vue d'améliorer la coopération et la coordination entre la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam et la Convention de Stockholm.

5. Nous reconnaissons qu'un financement durable et adéquat à long terme est indispensable à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en particulier dans les pays en développement. Nous nous félicitons, à cet égard, du processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets, dans le cadre duquel a été considérée la nécessité de faire davantage d'efforts pour rehausser la priorité politique accordée à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et nous rappelons que l'intégration, la participation de l'industrie et l'octroi d'un financement externe ciblé sont des éléments essentiels et complémentaires du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

6. Nous nous félicitons de l'aboutissement des négociations relatives à un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure. Comme suite à l'invitation lancée aux Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision 27/12, nous avons envisagé des mesures pour faciliter la coopération et la coordination future éventuelle avec la Convention de Minamata et nous avons pris les décisions qui s'imposaient à cette fin. Nous attendons avec intérêt la Conférence diplomatique sur la Convention de Minamata qui se tiendra à Kumamoto et Minamata (Japon) en octobre 2013.

7. Nous nous félicitons des récentes ratifications des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et de leurs amendements respectifs et nous invitons les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à les ratifier.

8. Nous soulignons le rôle capital des Centres régionaux des conventions de Bâle et de Stockholm pour assurer la fourniture de l'assistance techniques aux niveaux national et régional en vue de la poursuite de la mise en œuvre de ces conventions.

9. Nous nous félicitons des décisions prises par les Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm à leurs réunions ordinaires et extraordinaires. Nous soulignons la nécessité de continuer d'élaborer ces conventions pour pouvoir relever de manière cohérente les nouveaux défis qui se posent pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et les déchets dangereux dans le cadre de ces conventions.